



Attouchement sur mineur par un mineur

Par **petitepiote**, le **25/03/2011** à **10:09**

Bonjour,
voilà mon histoire, d'après mon fils il aurait subi des attouchements par un mineur de 14 ans.
mon fils a 4ans 1/2, après en avoir parlé au médecin de famille, il m'a dit de porter plainte.
ce que nous avons fait, 4 mois après les faits, j'apprends que je dois prendre un avocat.
ce que je suis en train de faire, mais après l'avocat que va-t'il se passer?
mon fils va-t'il être réentendu?
je viens de contacter mes assurances maison, banque... je n'ai pas souscrit à l'aide
juridique, combien va me coûter un avocat environ?
merci de votre réponse
cordialement

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **14:32**

L'avocat pour l'enfant est gratuit. Faites une demande au bâtonnier

Par **petitepiote**, le **25/03/2011** à **16:19**

comment faire la demande au bâtonnier?
est-ce que je peux malgré tout prendre un avocat de mon choix ?

Par **Marion2**, le **25/03/2011** à **16:24**

La demande au Bâtonnier se fait au greffe du Tribunal.